

Compte-rendu conseil municipal du 18 décembre 2014

Date de convocation : 11/12/2014

L'an deux mille quatorze le dix huit du mois de décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montemboeuf.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Mmes TRAPATEAU - NEBOUT - MANIERE - BOURNIER - JACQUELIN - DELAGE - BOUCHER - MOREAU - CHAPT - SARDIN - PERROCHEAU- BUNA - PESTRE

ETAIENT ABSENTS : Mr Mme MABIT - DUPUY

Nombre total de conseillers : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres absents : 2

M. MABIT donne pouvoir à M. SARDIN.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation précédent compte-rendu
- Projet de périmètre d'un nouveau syndicat de communes résultant de la fusion du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montemboeuf et du syndicat intercommunal à vocation scolaire « autour de Massignac »
- Projet de statuts d'un nouveau syndicat de communes résultant de la fusion du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montemboeuf et du syndicat intercommunal à vocation scolaire « autour de Massignac »
- Convention de transfert de compétences entre la commune et le SDEG16 pour travaux et entretien de l'éclairage des installations sportives (stade de foot)
- Convention Fonds départemental d'Aide aux Communes (FDAC)
- Vente d'un lot « lotissement communal rue du soleil couchant »
- Certificats urbanisme « La Vigne », rue du Petit Mairat Lots A et B
- Régularisation achat parcelle AB 446 angle bd Morinet
- Décision Modificative budget communal : emprunt chaufferie
- Conventions MARPA, Gymnase et piscine avec la CDC Haute Charente
- Convention d'assistance technique fournie par les services du Conseil Général au bénéfice des communes
- Fixation de l'indemnité représentative de logement 2014 pour les instituteurs.
- Questions diverses
 - o Permanence le samedi matin
 - o Banc publics
 - o Compte rendu visite architecte VVF

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour : création d'un budget autonome pour le service assainissement.

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

➤ **Approbation du précédent compte-rendu**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Vote Pour : 13 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Projet de périmètre d'un nouveau syndicat de communes résultant de la fusion du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montembœuf et du syndicat intercommunal à vocation scolaire « autour de Massignac »**

Monsieur le Maire explique les avancées du dossier. Le comité syndical du Sivos de Montembœuf du 5 novembre 2014 a approuvé le projet de fusion des 2 SIVOS par 11 voix pour et 6 contre. Le projet de statuts présenté par le SIVOS de Montembœuf a été retenu pour servir de base de travail, car il a été reçu en premier en sous-préfecture.

Le nom proposé du futur Sivos serait : « SIVOS de Montembœuf ».

Le 11 décembre dernier, le comité syndical du sivos de Montembœuf a approuvé le projet de périmètre et le projet de statuts par 14 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

La Sous-Préfète demande à chaque commune de délibérer d'une part sur le projet de périmètre et d'autre part sur le projet de statuts.

Monsieur le Maire constate que la situation au sein du SIVOS de Montembœuf s'est dégradée. Il y a un manque de communication entre tous les acteurs de l'école, élus, personnel SIVOS, enseignants et parents d'élèves. Des groupes de travail ont été mis en place avec le SIVOS de Massignac, mais M. TRAPATEAU regrette que les travaux réalisés n'ont pas été pris en compte. Au niveau financier, aucune projection sur les conséquences de la fusion des 2 SIVOS n'a été réalisée. Les petites communes, dont certaines n'ont aucun enfant scolarisé au SIVOS, s'inquiètent des conséquences sur leur budget. Chaque commune contribue au SIVOS à hauteur de 180 à 200 €/habitant.

Madame DELAGE s'interroge si au-delà de ces difficultés, la situation des enseignants et des élèves est bien prise en considération.

Monsieur PESTRE indique qu'il n'est pas à l'ordre du jour d'intégrer les élèves de CM2 au collège à la rentrée 2015.

A propos de cette intégration des CM2 au Collège, Monsieur BOURNIER pense qu'il y a du Pour et du Contre, à la fois pour l'école, le collège et les élèves. Il rappelle qu'il a déjà donné ces arguments pour et contre lors d'une réunion du Sivos.

Mise au vote Projet de Périmètre : Montembœuf, Roussines, Vitrac, St Adjutory, Mazerolles, Le Lindois, Mouzon, Massignac, Verneuil, Sauvagnac, Cherves-Chatelars, Lésignac-Durand.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Projet de statuts d'un nouveau syndicat de communes résultant de la fusion du syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montembœuf et du syndicat intercommunal à vocation scolaire « autour de Massignac »**

Monsieur le maire explique qu'il s'oppose à la désignation d'une association dans les statuts, tel qu'il est proposé dans l'article 2 des projets de statuts. Il souhaite que l'association qui s'occupe notamment de l'accueil en Centre de Loisirs, soit nommée dans le règlement intérieur.

Mise au vote Projet de Statuts

Vote Pour : 0 - Abstention : 1 - contre : 13

➤ **Convention de transfert de compétences entre la commune et le SDEG16 pour travaux et entretien de l'éclairage des installations sportives (stade de foot)**

Monsieur le Maire explique que l'éclairage du stade de football n'est plus entretenu depuis des années.

Par ailleurs la Commune a transféré au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent également transférer l'entretien et les travaux de l'éclairage des installations sportives moyennant une contribution annuelle par projecteur, celle-ci est, pour l'année 2014, de 16,50 € pour les sources de puissance inférieure à 1 000 W et de 65,90 € pour les sources d'une puissance égale ou supérieure à 1 000 W.

Le coût pour la commune serait d'environ 260 € par an de cotisation.

Monsieur TRAPATEAU soumet la convention de transfert au vote du Conseil Municipal.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Convention Fonds départemental d'Aide aux Communes (FDAC)**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la dissolution du SIVM le 31/12/2013, il convient de passer une convention avec la communauté de communes de Haute Charente afin de confier l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux subventionnés dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux communes (FDAC) à réaliser sur la voirie communale.

Tous les 2 ans, la commune peut bénéficier d'une subvention de 7000 € pour un montant maximum de travaux de 30 000 €.

En 2014, 1,2 km de route a été refait (routes Labourières et de Tournepiche).

Monsieur le Maire propose de signer cette convention.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Vente d'un lot « lotissement communal rue du soleil couchant »**

Madame DELAGE sort de la salle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Maître LEDUQUE, notaire à Chasseneuil, concernant la vente d'une parcelle de terrain à bâtir sise sur la commune, 2 rue du soleil couchant cadastrée section AB n° 399 de Madame STRILKA au profit de Mr et Mme DELAGE Jean-Marie.

Ce terrain est situé dans le lotissement communal créé suivant arrêté du 1^{er} décembre 1987. Il a été prévu à l'article 5 du cahier des charges dudit lotissement, une interdiction de vendre les terrains avant l'achèvement des constructions, sans en avoir avisé préalablement la commune.

Arlette Delage ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :
- donne un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée AB n° 399 sise 2 rue du soleil couchant au profit de Mr et Mme DELAGE Jean-Marie, sans obligation de construction.

Madame DELAGE revient dans la salle.

➤ **Certificats urbanisme « La Vigne », rue du Petit Mairat Lots A et B**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que Monsieur DESHOULIÈRE Georges a déposé un certificat d'urbanisme concernant un terrain cadastré ZC n° 52 à La Vigne. Ce terrain est destiné à la construction d'une maison d'habitation.

De même, Monsieur VERRON Yannick a déposé un certificat d'urbanisme concernant un terrain cadastré A747 lot A et un terrain cadastré A747 lot B, situés rue du Petit Mairat. Ce terrain est destiné à la construction d'une maison d'habitation.

Monsieur le Maire propose que l'extension des réseaux soit à la charge des pétitionnaires. Considérant qu'il est bon pour la commune d'accroître son parc immobilier et qu'il pourrait en résulter du travail pour les entreprises communales et que la population de la commune se verrait augmentée par l'arrivée d'une famille, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ces demandes.

CU parcelle ZC 52 La vigne :

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

CU parcelle A747 lot A rue du Petit Mairat :

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

CU parcelle A747 lot B rue du Petit Mairat :

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Régularisation achat parcelle AB 446 angle bd Morinet**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'aménagement du virage du boulevard Morinet réalisé en 2001, il y a lieu de prévoir la régularisation par l'achat de la parcelle AB 446 d'une superficie de 8 m² au prix de l'euro symbolique. Cette démarche avait été initiée en 2001, mais n'avait pas été achevée. Les frais (environ 650 €) seront à la charge de la commune.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Décision Modificative budget communal : emprunt chaufferie**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les virements de crédits suivants :

- Article 66111: Intérêts réglés à l'échéance	+ 50.00 €
- Article 6615 : Intérêts des comptes courants	+ 200.00 €
- Article 6811 : Dotations aux amortissements	- 250.00 €
- Article 168748 : Dettes autres communes	+ 1 100.00 €
- 2313-305 : Maison Chambonnaud	- 1 100.00 €
- 21318-324 : Désamiantage La Poste	+ 6000,00 €
- 2313-305 : Maison Chambonnaud	- 6000,00 €

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Conventions MARPA, Gymnase et piscine avec la CDC Haute Charente**

Monsieur le Maire explique qu'au 1^{er} janvier 2014, les installations du gymnase, de la piscine et de la MARPA ont été transmises à la Communauté de Communes de Haute-Charente. Il est nécessaire de signer des conventions avec la CCHC pour procéder au remboursement du temps passé par le personnel communal à l'entretien des bâtiments et du matériel acheté pour la CCHC.

Madame DELAGE fait le constat que les installations transmises par Montembœuf sont en bon état, ce qui n'est pas le cas pour toutes les installations transmises à la CCHC.

Le maire demande l'autorisation pour signer les conventions.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Convention d'assistance technique fournie par les services du Conseil Général au bénéfice des communes**

Depuis la fin de l'année 2013, l'État ne renouvelle plus les conventions au titre de l'Aide Technique de l'État pour raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Pour pallier cette carence, le Conseil général a voté la création d'une Agence Technique Départementale (ATD 16) dans les domaines relatifs à la voirie et à ses dépendances.

L'agence apporte à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, avec vocation à conseiller et guider les maîtres d'ouvrage publics, tout particulièrement dans les phases de diagnostic et d'études en amont.

L'ATD16 peut notamment aider pour la réalisation d'un plan de référence. La commune aurait ainsi un plan de référence pour intégrer le futur PLUI de la Communauté de Communes.

Madame DELAGE souhaiterait que la commune puisse se munir d'un plan de référence pour avoir une vision sur l'avenir de l'aménagement de la commune et pour soutenir les projets potentiels d'aménagement du village vacances ou bien encore d'embellissement du bourg.

Pour bénéficier des prestations de l'agence, il faut en être membre et s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le financement de l'agence fonctionne selon un principe de cotisation annuelle (1 €/habitant).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'Agence Technique Départementale Charente.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Fixation de l'indemnité représentative de logement 2014 pour les instituteurs.**

Monsieur le Maire explique que le logement des instituteurs constitue une dépense obligatoire pour la commune qui est tenue de fournir un logement aux instituteurs qui en font la demande et à défaut de leur verser une indemnité représentative. Cette IRL ne concerne que les instituteurs pas les professeurs des écoles. Les communes doivent confirmer le montant de l'IRL. La charge de l'IRL est compensée par l'Etat dans le cadre d'une dotation spéciale. Pour 2014, le montant de l'indemnité est fixé à 2 185 €.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Budget assainissement**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de rendre le budget annexe du Service Assainissement autonome. L'assainissement collectif de la commune doit s'équilibrer seul, et le budget communal ne doit pas être impacté par la balance de ce budget annexe. Il est donc nécessaire de créer un budget autonome.

Vote Pour : 14 - Abstention : 0 - contre : 0

➤ **Questions diverses**

• **Permanence samedi matin**

Monsieur CHAPT souhaiterait que la mairie soit ouverte quelques samedis matins, par exemple 2h tous les 15 jours, pour les actes administratifs des personnes qui travaillent toute la semaine. Le sujet est mis en concertation, pas de décision pour l'instant.

• **Bancs publics et tables**

Monsieur PERROCHEAU expose que Mesdames NEBOUT et DUPUY ont fait le tour de la commune et ont relevé environ 12 emplacements potentiels pour installer des bancs. Il a relevé les prix des bancs. Il faudra avant tout déterminer le type de bancs à installer : bois, PVC recyclé, pierre...

Madame DELAGE se demande si des ESAT ne proposent pas ce type de mobiliers urbains, qui par ce biais, pourraient coûter moins cher.

Monsieur le Maire souhaite que ce projet soit intégré dans le plan de référence, pour avoir un aménagement cohérent du village.

• **Compte-rendu RDV CAUE pour l'aménagement du village vacances**

Madame DELAGE explique que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est venu le mercredi 10 décembre pour présenter un projet d'aménagement et de rénovation du village vacances.

Les atouts du village vacances sont :

- Proximité du bourg
- Arboré

Les préconisations du CAUE :

- Le rendre plus fermé comme à l'origine. Il est conseillé de réorganiser la circulation, que ce soit plus fermé et piétonnier, plus sécurisé pour les enfants.
- Réaliser une cohérence paysagère et un fléchage entre le village vacances et un cheminement piéton jusqu'au bourg.
- Clôturer l'ensemble du village notamment par des haies (danger accès étang, visuel sur l'entreprise des Jardins de l'Angoumois).
- Drainer pour assainir le sol.
- Propositions de plans pour aménager un ou plusieurs gîtes accessibles aux handicapés.
- Ouvrir les terrasses pour accéder aux jardins et planter des haies entre les pavillons pour créer de l'intimité pour chaque logement.

L'architecte du CAUE estime que ce village vacances a du caractère et mérite qu'on le valorise davantage.

Madame DELAGE explique que l'ATD pourra aider la commune à chiffrer le coût du projet.

Par ailleurs, un nouveau programme LEADER est en cours de construction pour 2015-2020. Ce programme peut permettre d'atteindre jusqu'à 80 % de subventions si le projet rentre bien dans les critères. Dès le début 2015, il faut présenter les projets potentiels sur notre territoire, cela n'engageant pas à la réalisation de tout le projet présenté dans le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

Une réunion de la commission Tourisme est programmée en janvier.

Pour la partie Culture du programme LEADER, Madame NEBOUT explique que l'association du Festival de l'Imprévu prévoit de présenter un projet pour l'aménagement des loges et l'accessibilité handicapés.

- Station-Service

Monsieur CHAPT demande où en est le projet de station-service.

Monsieur le Maire indique que ce projet est aujourd'hui dans les mains de la Communauté de Communes et que la commune de Montembœuf va appuyer le dossier pour le faire avancer.

- Compte-rendu réunion de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) avec l'AMF (Asso des Maires de France)

Madame MANIERE fait un résumé de la réunion qui a eu lieu à Girac.

- Virus Ebola : vigilance de tous, incubation de 21 jours, le réseau Sentinelle est mis à disposition dans les cas suspects.
- Plan Obésité : différentes actions menées sur le territoire
- Eaux de récupération : Alerte sur les risques sanitaires notamment si les circuits eau potable et eaux de récupération sont susceptibles de rentrer en contact. Concernant les eaux de puits, les laboratoires d'analyses médicales ne peuvent pas faire une analyse complète. Il faut faire les analyses au laboratoire du Conseil Général.
- Maison de santé : 2 existantes sur notre secteur Roumazières et la Rochefoucauld. Pour le canton (projet à Massignac), l'ARS n'a pas encore validé le projet.

- Monsieur BOURNIER donne les informations sur les projets en cours ou réalisés sur la commune dernièrement :
 - Des fiches d'interventions hebdomadaires pour les agents techniques ont été mises en place
 - Remise en service de la goudronneuse prévue (coût environ 2100 €). La commune pourra proposer les services de sa goudronneuse à d'autres communes alentour.
 - Un nouveau branchement à l'assainissement collectif est en cours (nouvelle construction)
 - Suite au contrôle SOCOTEC des installations électriques et de gaz au Centre Culturel, quelques travaux de mise aux normes sont à prévoir.
 - Les Jardins de l'Angoumois vont effectuer l'abattage de 4 arbres au village vacances et 1 à la Poste (arbres dangereux à cause des lignes moyennes tensions), ainsi qu'un arbre dangereux à abattre à la Fantaisie.
 - La dématérialisation de certains documents administratifs a débuté. L'achat d'un nouveau logiciel de gestion administrative et comptable est prévu afin d'aller vers plus de dématérialisation.
 - Pour l'automatisation du chauffage du centre culturel, l'entreprise Delage Systèmes a été retenue. Les agents passeront les câblages ce qui permettra de réduire le coût. Delage Systèmes réalisera également un schéma complet des installations électriques du centre. Un suivi de la consommation en direct sera possible.
 - Suite à la proposition de vente des terrains Daganaud à la sortie de bourg vers Chasseneuil (rue du Petit Mairat), le Conseil Municipal devra se prononcer prochainement sur ce projet.
 - Problème d'assainissement collectif rue de l'étang qui est régulièrement bouché. Des devis ont été demandés : l'un à 7 800€, un autre à 4 380 €. C'est ce dernier qui a été retenu. Les travaux seront effectués d'ici la fin de l'année.
 - Achat d'un vidéoprojecteur pour la mairie et d'un ordinateur portable pour la bibliothèque.
 - La déclaration préalable pour la construction de sanitaires publics collés à l'arrière du Centre culturel a été acceptée.
 - Un particulier souhaite acheter un bout de voie communale à Beaussac. Il se trouve que ce bout de chemin n'est plus du tout entretenu par la commune depuis des années et au fur et à mesure le chemin est devenu impraticable (présence d'arbustes). Aujourd'hui, ce particulier entretient en herbe ce bout de chemin situé dans le prolongement de son jardin. Une enquête publique sera nécessaire.
 - Les terrains de tennis seront démoussés afin de permettre aux habitants de les réutiliser.

- Remerciements à Madame MOREAU qui s'est occupé de la décoration du bourg avec les résidents de la MARPA et Mmes LANN, GOMARD et les conseillères municipales.
- Il est à noté que la pose et la dépose des guirlandes lumineuses coûte environ 3 300 € chaque année à la commune. Monsieur BOURNIER souhaite que le conseil municipal puisse réfléchir à une autre solution qui permettrait de diminuer ce coût.
- De nouveaux panneaux d'affichage ont été installés à l'extérieur de la mairie et dans le couloir du rez-de-chaussée pour que l'information municipale soit plus accessible au public.
- Il est prévu d'acquérir une cage pour les animaux errants, car c'est un problème qui revient trop régulièrement.
- Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Une lettre sera envoyée à chaque association pour demander un article. L'objectif est une parution fin janvier.
- Le site internet est en cours d'élaboration également.
- La rampe d'accès handicapés à l'église est terminée. Reste à réaliser la place de stationnement handicapé.
- Il est nécessaire de modifier rapidement le stationnement place Montauban.

Madame MOREAU propose d'organiser une galette en invitant les nouveaux arrivés sur la commune.

Monsieur BUNA invite tous les conseillers à aller à la MARPA voir le travail de rénovation et d'aménagement de la salle à manger qui a été effectué. C'est une très belle salle. L'aménagement est de très bon goût.

Monsieur BUNA indique qu'il souhaite organiser une réunion de travail « santé » ouvert à des personnes extérieures du conseil municipal. Le groupe de travail souhaite avoir des informations sur le fonctionnement d'une MARPA Vie (Maison d'accueil de personnes adultes handicapées).

Séance levée à 22h25

Le Maire,
TRAPATEAU J-M.